

NOTRE MOT À DIRE



LE JOURNAL DE LA FEDERATION

FEETS

Équipement Environnement Transports Services

« Gouverner, c'est prévoir »

Sommaire

P.2 Edito

P.4 Nettoyage Propreté

P.5 Prévention Sécurité

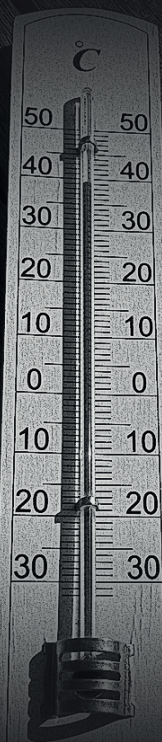
P.5 Mer et Ports

P.6 Autoroutes

P.6 Transport Aérien

P.7 Fonction Publique

Résolution d'actualité du Conseil National Fédéral de la FEETS-FO des 17 et 18 juin 2026



La Force Synchrone FEETS

Edito

CEUX QUI TRINQUENT LE PLUS SONT CEUX QU'ON VOIT LE MOINS.

PRÉVENTION SÉCURITÉ

FO REFUSE QUE DES AGENTS CONTINUENT DE FAIRE DES MALAISES FAUTE DE PROTECTION. »





**NOUS REFUSERONS
POUR NOTRE PART
D'ÊTRE ENTRAÎNÉS
À NOTRE PERTE PAR
CELLES ET CEUX QUI ONT
REFUSÉ DE PRÉVOIR
CE QUI ÉTAIT SOUS LES
YEUX DE TOUS.**

« GOUVERNER, C'EST PRÉVOIR »

ÉDITO

Qui aurait pu prévoir que nous aurions pu suffoquer sous la chaleur avant même que le mois de juillet ne débute ? Qui aurait pu prévoir cette vague de chaleur en mai et cette canicule en juin ? Qui aurait pu prévoir que les 15 000 morts de 2003 pouvaient se reproduire à l'avenir ? Qui aurait pu prévoir que des enfants dans des bâtiments inadaptés pourraient subir des températures extrêmes ? Qui aurait pu prévoir que des hôpitaux à 35°C voire 40°C ne seraient plus vraiment fonctionnels ? Qui aurait pu prévoir que les morgues seraient saturées ?

Le gouvernement a lui simplement prévu que des fortes chaleurs pourraient à nouveau survenir et a publié deux décrets il y a un an. On y trouve de l'eau fraîche, une évaluation des risques, un pouvoir de mise en demeure pour l'inspection du travail. Des avancées, oui. Mais toujours pas l'essentiel : un seuil de température inscrit dans la loi. À la place, une formule molle, des « températures adaptées » laissées à l'appréciation de l'employeur. Autrement dit, rien qui oblige vraiment. Rien qui protège quand la chaleur devient dangereuse.

Il est probable que dans les prochaines semaines, des dizaines de milliers d'agents et de salariés vont travailler dans la fournaise. Sur les pistes d'aéroport, le long des autoroutes, dans des bureaux transformés en four, dans des locaux que personne n'a jamais pensés pour 35 degrés. Pour eux, la canicule n'est pas un sujet de discussion autour d'un thé glacé dans une pièce climatisée. C'est une journée de travail, c'est une journée de souffrance.

Ceux qui trinquent le plus sont ceux qu'on voit le moins. Ceux qui subissent la sous-traitance, les agents de sécurité en plein cagnard, les agents de la propreté, qui travaillent chez un donneur d'ordre dégagé de toute obligation à leur égard. Pas même un point d'eau. Et quand l'employeur ne sait plus quoi faire, il renvoie chacun chez soi en télétravail, comme si la bouilloire thermique d'un studio valait mieux que le bureau.

Pendant ce temps, que fait le ministère censé porter la transition écologique ? On le démantèle. On y crée une direction générale, on en supprime d'autres, on casse la vision transversale héritée du Grenelle pour revenir au petit ministère de l'Écologie des années 1970. La semaine où le pays bascule en vigilance rouge, la ministre nous parle organigramme et plan de communication. Les infrastructures de transport, les bâtiments, l'aménagement, tout ce qui permettrait d'affronter vraiment le réchauffement : ce n'est plus son sujet.

Aujourd'hui c'est des rustines qui sont mises en place, des couvertures de survie pour occulter des fenêtres, des climatiseurs portables de piètre qualité installés à la va-vite, des arrêtés préfectoraux pour autoriser l'adaptation des horaires sur les chantiers, et bientôt un voyage d'étude à Madrid, avec le ministre du Travail en « gentil organisateur », pour aller apprendre des Espagnols ce qu'il refuse déjà de faire chez nous : fixer un seuil de température au-delà duquel on arrête le travail.

On cite souvent la formule « Gouverner, c'est prévoir ». Il ne faut pas en oublier la suite : « et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte ».

Nous refuserons pour notre part d'être entraînés à notre perte par celles et ceux qui ont refusé de prévoir ce qui était sous les yeux de tous. Nous continuerons à défendre nos revendications pour que ce ne soit pas aux travailleurs de s'adapter à la canicule, mais que ce soit l'organisation du travail qui s'adapte à la réalité du climat.



Zaïnîl NIZARALY
znizaraly@feetsfo.fr

L'ÉCHO DU ÇONNARD

Trompété par Marion Maréchal Le Pen, à propos des conditions de travail sous forte chaleur : « les employeurs sont responsables de leurs employés, donc évidemment que les employeurs, notamment dans les travaux publics, prennent des dispositions ».

Avec une telle logique, autant supprimer le Code du Travail...

Les employeurs prennent d'ailleurs si bien des disposition, que l'an dernier 9 travailleurs sont morts à cause de la chaleur d'après la Direction Générale du Travail. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) estime que ce sont près de 19 000 travailleurs qui meurent chaque année de la chaleur...

FO VOUS DÉFEND



FEETSFO.FR

FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES • FORCE OUVRIÈRE

Notre Mot A Dire n°203 - juin 2025

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris • Tél. : 01.44.83.86.20

Fax : 01.48.24.38.32 • Courriel : contact@feetsfo.fr • Site : www.feetsfo.fr

Directeur de la Publication : Zainil NIZARALY • Rédaction : Etienne CASTILLO

Publication éditée par la FEETS FO • Impression FEETS FO au siège de la Fédération

• Publicité : au Journal • N° CPPAP : 0529 S 06882 • N° ISSN : 1263-5618

Dépôt légal : juillet 2025 • Prix à l'unité : 0,84 Euros • Abonn.t annuel : 10,06

Euros (12 numéros) • Abonn.t principal + supplément : 13,72 Euros

Abon.t de soutien : 15,24 Euros

LE BLUESKY DU MOIS



Follow

Mobilisation des secteurs du Nettoyage et de la Prévention Sécurité à l'appel d'UNI Europa pour la défense des salariés des services et la responsabilisation des donneurs d'ordre (marchés publics)

<https://bsky.app/profile/feets-fo.bsky.social/post/3mpnrjqs3lc2d>

12:00 - 2 juil. 2026



PRÉVENTION SÉCURITÉ

Canicule : protéger les agents de sécurité privée n'est pas une option

Les épisodes de fortes chaleurs ne sont plus exceptionnels. Ils sont devenus une réalité estivale durable qui frappe particulièrement les salariés exposés. Dans la sécurité privée, des dizaines de milliers d'agents tiennent chaque été leur poste sur des chantiers, dans des parkings, sur des sites événementiels, dans des entrepôts non climatisés, à l'entrée des magasins ou en rondes extérieures, parfois plusieurs heures debout, en uniforme, sous le soleil. Cette exposition est largement sous-estimée.

Les conditions de travail aggravent les risques. Tenue obligatoire parfois lourde et sombre, gilet pare-balles pour certaines missions, postes isolés sans relève suffisante, PC sécurité vétustes et non climatisés, accès parfois difficile à un point d'eau fraîche : tout concourt à exposer les agents au coup de chaleur, à la déshydratation et à l'épuisement. Le travail de nuit lui-même n'offre plus de répit lorsque les températures ne redescendent pas.

Pour Force Ouvrière, la canicule n'est pas un aléa météo : c'est un risque professionnel à part entière, qui doit être anticipé, évalué et pré-

venu. Le décret du 27 mai 2025 relatif à la prévention des risques liés à la chaleur intense impose désormais à tous les employeurs d'identifier ces risques dans le DUERP, d'adapter l'organisation du travail et de fournir eau fraîche, zones de repos et équipements adaptés. Ces obligations ne sont pas négociables.

FO refuse que des agents continuent de faire des malaises faute de protection. Les notes de service et les fiches conseil ne suffisent pas : il faut des moyens concrets, des aménagements d'horaires, des rotations plus fréquentes, des pauses réelles à l'ombre, des tenues adaptées à la saison et un accès permanent à l'eau potable. Lorsque la situation l'exige, l'agent doit pouvoir exercer son droit de retrait sans crainte de sanction.

FO rappelle également que l'obligation de sécurité de l'employeur (article L4121-1 du Code du travail) est une obligation de résultat. Aucun donneur d'ordre, aucune sous-traitance, aucune exigence client ne peut justifier la mise en danger d'un salarié.

FO revendique un véritable plan canicule contraignant dans la

branche, intégrant la consultation systématique du CSE, des seuils de température déclenchant des mesures concrètes, et la reconnaissance des pathologies liées à la chaleur comme accidents du travail. Protéger les agents, c'est protéger celles et ceux qui, jour et nuit, protègent les autres. Aucun chiffre d'affaires, aucune marge, aucune mission ne vaut la santé d'un salarié.



Dominique
ddeschamps@feetsfo.fr

MER ET PORTS

Maritime et portuaire : un avenir atomique

La fédération le dénonce régulièrement : le transport maritime doit participer aux efforts de réduction des émissions de CO2 autant que les autres secteurs d'activité.

Cette exigence ne vise pas à réduire le trafic maritime en lui-même mais à lui donner un coût responsable, aussi bien en matière environnementale qu'en matière sociale.

La dépendance de l'économie mondiale biberonnée à un transport maritime à bas coût est mauvaise pour l'environnement et a détruit des milliers d'emplois de marins en France.

Face aux objectifs environnementaux imposés aux autres secteurs d'activité, le transport maritime se retrouve néanmoins progressivement contraint de faire lui aussi des efforts. D'où le développement de

solutions très médiatisées comme la propulsion vélique, plus « gadget » à ce jour que relevant d'une véritable stratégie coordonnée.

Plus récemment, l'Organisation Maritime Internationale et la Commission Européenne se sont penchées sur une solution pour le moins inattendue mais que les acteurs de la construction navale de portes-conteneurs et de l'industrie portuaire prennent très au sérieux : la propulsion nucléaire civile.

Son intérêt, évident : zéro émissions de CO2 en exploitation.

Cette solution « propre » est donc appelée à s'inscrire au cœur de la stratégie maritime européenne, avec une question de taille à laquelle nous n'avons à ce jour aucune réponse : quelles qualifications et

quels marins pour faire fonctionner ces navires d'un nouveau type?

Quelles infrastructures portuaires, quels enjeux de sécurité, quelles qualifications spécifiques à terre?

Les questions sont nombreuses mais il est certain que la course a déjà commencé : premier en ligne, le port de Rotterdam...

Il est donc essentiel que les acteurs français, et en premier lieu les autorités, se penchent sur le sujet, au risque de subir un développement non maîtrisé de ce qui s'annonce comme l'avenir du transport maritime.



Etienne
ecastillo@feetsfo.fr

AUTOROUTES

Concessions autoroutières : garantir l'intérêt général et les droits sociaux

Le vote par le Sénat du projet de loi-cadre relatif au développement des transports ouvre le débat sur l'avenir des concessions autoroutières arrivant à échéance entre 2031 et 2036. Si le texte prévoit d'affecter une partie des recettes des futures concessions au financement des infrastructures de transport, Force Ouvrière rappelle que cette réforme ne peut se limiter à une approche budgétaire.

Le 12 juin 2026, une délégation Force Ouvrière a été reçue par le conseiller social du ministre chargé des Transports. À cette occasion, FO a réaffirmé avec force que le volet social devait être au cœur des futures concessions autoroutières.

Quel que soit le modèle retenu demain, concession, régie publique ou autre mode de gestion, FO exige le maintien intégral des conditions sociales des salariés. Garanties collectives, rémunérations, statuts, emploi, parcours professionnels et dialogue social doivent être préservés. Aucun changement d'organisation ne doit conduire à une remise en cause des droits des personnels.

FO réaffirme également son attachement aux Directions interdépartementales des routes (DIR), acteurs essentiels du service public sur le réseau routier national non concédé. Leur savoir-faire et leurs missions d'entretien, d'exploitation et de sécurité doivent être confortés.

Dans ce cadre, FO s'oppose à toute intégration de routes du réseau national dans les futures concessions. Le renouvellement des contrats ne doit pas servir de prétexte à une extension du périmètre concédé au détriment du service public, des agents des DIR et des usagers.

Pour FO, l'avenir des autoroutes doit reposer sur trois priorités : un financement pérenne des infrastructures, une gestion transparente et, surtout, la garantie des droits des salariés. Le futur modèle des autoroutes concédées, ne peut se faire ni contre les personnels ni contre le service public.

Élections professionnelles au Viaduc de Millau : une victoire sans appel pour Force Ouvrière !

Après une campagne électorale menée de main de maître par notre camarade Delphine Ricard et toute son équipe, les résultats des élections professionnelles au Viaduc de Millau sont sans équivoque : Force Ouvrière remporte l'ensemble des sièges et atteint une représentativité de 72,2 %.

Si le Viaduc de Millau est une structure à taille humaine, le message envoyé est particulièrement fort. Ce résultat démontre une nouvelle fois la confiance que les salariés accordent

à Force Ouvrière et constitue un signal très encourageant à l'approche des élections professionnelles qui se tiendront l'an prochain dans les grands groupes autoroutiers.

Cette victoire revêt une portée toute particulière pour nos camarades d'APRR, dont le Viaduc de Millau est une filiale. Elle confirme que les valeurs portées par Force Ouvrière, la proximité avec les salariés et la défense constante de leurs droits trouvent un écho fort sur le terrain.

Toutes nos félicitations à Delphine Ricard et à son équipe pour cette magnifique victoire et ces excellents résultats ! Cette réussite est le fruit d'un engagement collectif exemplaire et constitue un encouragement pour l'ensemble de nos équipes à poursuivre le travail engagé au service des salariés.



Frédéric
fleroux@feetsfo.fr

TRANSPORT AÉRIEN

Sûreté aéroportuaire : touche pas à mon badge

Le 18 juin, les camarades FO du transport aérien participaient à une manifestation intersyndicale à l'aéroport CDG-Roissy concernant les procédures de renouvellement de badges en préfecture.

Cela fait de nombreuses années que Force Ouvrière alerte et dénonce les conditions de traitement de ces renouvellements, qui conduisent des salariés à être privés de badge donc de travail et de salaire pendant plusieurs mois.

Sujet qui touche tout le secteur et sur lequel les autorités, DGAC, Ministère de l'Intérieur et préfectures, se renvoient volontiers la balle...

Que l'accès à certaines zones aéroportuaires fasse l'objet de contrôles et d'autorisation est normal au regard des enjeux de sécurité qui se posent sur de telles zones d'activité. Il en est de même pour les zones portuaires par exemple.

Seulement de plus en plus de salariés subissent des complications de renouvellement pour des raisons sans lien avec un risque sécuritaire, terroriste ou narcotraffic en tête. Il peut s'agir d'infractions, ou de faits de violence supposés, sans condamnation, mais qui entraînent une sanction sociale conséquente : la perte de sa rémunération voire de son emploi selon la durée de la procédure.

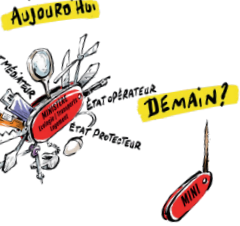
L'intersyndicale revendique donc une amélioration de cette procédure de renouvellement de badges et la mise en place d'instances de dialogue paritaires pour garantir la protection des salariés face à des procédures qui deviennent de plus en plus arbitraires et opaques. L'intersyndicale revendique des solutions préférentielles pour les salariés, dans l'attente des décisions finales.



Etienne
ecastillo@feetsfo.fr

"FRANCE MAGA": ON Y EST DÉJÀ!

LETTRE OUVERTE AUX MINISTRES BARBUT, GATEL, TABAROT ET JEANBRUN



Mesdames et messieurs les Ministres,

Imaginons un État où les politiques environnementales sont considérées comme des obstacles à contourner, où les agents chargés de les mettre en œuvre sont stigmatisés, empêchés d'agir ou déplacés lorsqu'ils accomplissent simplement leur mission de service public. Imaginons un territoire où la vérité scientifique devient une variable d'ajustement, où les établissements publics sont sommés de se conformer aux intérêts du moment, où l'expertise indépendante doit s'effacer devant les exigences du court terme.

On pourrait croire que nous décrivons l'un des États les plus conservateurs des États-Unis.

MAIS NON. NOUS PARLONS BIEN DE LA FRANCE!

Nous parlons d'un ministère dont les effectifs continuent à être saignés alors même que les défis climatiques, environnementaux, énergétiques et de mobilité n'ont jamais été aussi importants pour construire un avenir le meilleur possible. Nous parlons d'agents qui voient leurs missions remises en cause lorsqu'elles dérangent certains intérêts particuliers, voire déplacés d'office quand ils rappellent simplement la réglementation. Nous parlons d'une autorité environnementale dont l'indépendance est régulièrement contestée dès lors que ses avis ne vont pas dans le sens attendu. Nous parlons d'établissements publics placés sous pression permanente, sommés de justifier leur existence, leurs travaux ou leurs prises de position lorsqu'ils rappellent des réalités scientifiques pourtant incontestables, dont on démantèle la colonne vertébrale pour la donner en pâture au court-termisme, dont on supprime les quasi-statuts pour rendre leurs effectifs plus adaptables puisque contractuels.

ET OUI, NOUS PARLONS BIEN DE LA FRANCE DONC LES DÉCIDEURS D'AUJOURD'HUI SONT DÉJÀ LARGEMENT À L'ÉCOUTE DE RADIO MAGA!



FONCTION PUBLIQUE

Lettre ouverte aux ministres Barbut, Gatel, Tabarot et Jeanbrun

Imaginons un pays dans lequel 15 millions d'assurés sociaux se sont fait pirater leurs données de santé sans la moindre alerte ou pire sans la moindre information de leur employeur sur les conséquences et les risques encourus par les agents en matière de fraude et de rupture de confidentialité de leur dossier de santé (aucune réaction nationale, encore moins ministérielle... que faites-vous pour protéger vos agents ?) Imaginons un pays dans lequel les agents publics veraient leur pouvoir d'achat s'éroder inexorablement depuis 30 ans, puis décrocher depuis le COVID avant de plonger au printemps 2026 à l'amorce d'une crise énergétique dont personne ne connaît la durée ni la gravité.



Un pays où près d'un million d'agents de la fonction publique seraient désormais rattrapés par le salaire minimum national. Des agents qui assurent pourtant sans compter des missions essentielles pour la Nation, qui gèrent les crises, accompagnent les acteurs et projets territoriaux, contrôlent les activités à risques, exploitent et entretiennent les infrastructures, protègent les populations et l'environnement, mais qui voient leur rémunération progressivement glisser vers les plus bas salaires, et être même ponctionnés quand ils tombent malades. Avec pour seule issue proposée pour garder la tête hors de l'eau : conduire des bus scolaires !

MAIS NON. NOUS PARLONS DE LA FRANCE DE 2026.

« en voie de développement » confronté à l'appauvrissement de ses fonctionnaires. **Là encore, on pourrait croire que nous décrivons un pays dit « en voie de développement » confronté à l'appauvrissement de ses fonctionnaires.**



Et pendant que les moyens diminuent, les pouvoirs, eux, se concentrent. Imaginons un pays où les pouvoirs étatiques seraient concentrés dans les mains de 100 personnes, ne disposant d'aucune légitimité démocratique directe, dont la charte graphique officielle affirmerait « l'État c'est moi, 100 « commissaires du gouvernement » qui auraient bénéficié des transferts successifs de compétences et de responsabilités sur l'ensemble des services départementaux et régionaux de l'État, puis la tutelle sur l'ensemble des opérateurs, d'une déconcentration de pans entiers de la gestion des agents, d'un droit exorbitant de dérogation à la réglementation, et qui demanderaient à rendre compte des décisions prises sans contre-pouvoir. Avec au programme le meilleur et le pire possibles, mais le pire sans aucun contre-poids.

On pourrait croire à la description d'un État totalitaire comme il en existe tant sur la planète.

MAIS NOUS PARLONS BIEN DE LA FRANCE DE 2026!

Les événements récents nous rappellent pourtant chaque semaine l'ampleur des défis à relever : canicules, inondations, sécheresses, érosion de la biodiversité, tensions sur les ressources, vieillissement et fragilisation des infrastructures de transport, adaptation des territoires aux changements climatiques. Face à ces enjeux, la réponse ne peut être l'affaiblissement méthodique du ministère chargé de les traiter transversalement jusqu'au plus près du terrain, préfigurant son extinction pure et simple.



Fontaine des Effectifs
Emballé au pôle Écologie / Transport / Logement

- LA RÉPONSE NE PEUT ÊTRE LA RÉDUCTION CONTINUE DES EFFECTIFS.
- LA RÉPONSE NE PEUT ÊTRE LA PRÉCARISATION DES PERSONNELS ET LA BAISSÉ CONTINUE DE LEUR RÉMUNÉRATION.
- LA RÉPONSE NE PEUT ÊTRE L'EFFACEMENT PROGRESSIF DE L'EXPERTISE PUBLIQUE.
- LA RÉPONSE NE PEUT ÊTRE LA MISE SOUS TUTELLE DES ACTEURS CHARGÉS D'ALERTE, D'EXPERTISER ET D'ANTICIPER.
- POUR FORCE OUVRIÈRE, LES DÉFIS DU XXIÈME SIÈCLE JUSTIFIÉ EXACTEMENT L'INVERSE.

- Un ministère doté de moyens à la hauteur de ses responsabilités.
- Un ministère retrouvant l'ensemble de ses leviers d'action, y compris une ingénierie publique forte au service des acteurs territoriaux.
- Un ministère s'appuyant sur des opérateurs nationaux confortés dans leurs missions.
- Un ministère capable d'attirer, de fidéliser et de reconnaître ses agents.
- Un ministère où les fonctionnaires ne deviennent pas des travailleurs pauvres et précaires.
- Un ministère où l'intérêt général, la science, l'expertise et le long terme reprennent enfin le dessus sur l'immédiateté, l'affichage et les pressions du moment.

Protéger l'environnement, préparer l'avenir et l'aménagement du territoire, garantir des infrastructures sûres, préserver les ressources et accompagner les transitions n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Et c'est précisément la raison d'être de ce ministère et des femmes et des hommes qui le font vivre chaque jour.

Au moment de la préparation d'un PLF 2027 qui ne saurait ressembler à celui de 2026, et de l'examen de textes législatifs qui visent une nouvelle fois à affaiblir notre pôle ministériel, FO lance l'alerte pour que nos ministres s'engagent et soient à la hauteur de la responsabilité qui est la leur pour préparer l'avenir.





RÉSOLUTION D'ACTUALITÉ DU CONSEIL NATIONAL FÉDÉRAL DE LA FEETS-FO DES 17 ET 18 JUIN 2026

Le nombre de conflits armés impliquant au moins un Etat a doublé en 15 ans et s'élève à un niveau record depuis 1946.

Capitalocène¹ : la guerre généralisée

Le CNF rappelle que derrière les discours identitaires, racistes, sexistes, nationalistes ou de mépris de classe, il y a des intérêts économiques. L'infériorisation de l'autre ne vise qu'à dominer pour exploiter.

Le CNF rappelle l'opposition existentielle du syndicalisme libre et indépendant, fondé sur la solidarité entre tous les travailleurs, avec ces logiques et stratégies belliqueuses.

Ces comportements prédateurs contre les travailleurs et les ressources naturelles sont à la base, depuis l'avènement du capitalisme mondial, du dépassement des limites planétaires nécessaires au maintien de conditions de vie humaines.

Le CNF rappelle que l'organisation syndicale porte un projet d'émancipation des travailleurs et doit à ce titre lutter contre l'exploitation des individus et de l'environnement.

Le CNF dénonce la mondialisation débridée de l'économie. Elle appauvrit et exploite les travailleurs partout dans le monde au bénéfice des plus riches et fragilise dangereusement nos sociétés en exposant nos approvisionnements essentiels aux moindres perturbations des trafics maritimes actuellement dans le détroit d'Ormuz ou en Mer Rouge.

Le CNF dénonce l'exploitation politique et économique de la guerre pour attaquer la démocratie et l'état de droit, avec le paquet « mobilité militaire » de la Commission Européenne et en France l'actualisation de la loi de programmation militaire, qui permet la mise en place d'un état d'alerte par simple décret présidentiel.

A chaque fois, les droits des travailleurs, notamment syndicaux et de grève, sont considérés comme des obstacles à la stabilité et la sécurité du pays.

Intelligence artificielle : la menace fantôme

Le CNF se préoccupe de la généralisation de l'usage des Intelligences Artificielles au travail. L'IA devient un nouveau facteur de compétitivité. D'ores-et-déjà les salariés sont mis en concurrence avec l'IA, participent à son apprentissage à leur insu et voient leurs emplois menacés ou dépouillés d'une partie de leurs missions.

Le CNF affirme que les gains de productivités de l'IA doivent être mis au service de l'amélioration des conditions de travail et de la diminution du temps de travail et non de son intensification, au seul bénéfice des entreprises.

Le CNF estime que la propagation sans réserve de l'IA dans toutes les activités humaines menace notre indépendance en tant que société vis-à-vis des entreprises propriétaires de ces technologies mais aussi en tant qu'humanité en matière de connaissances et de savoir-faire.

Le maintien des qualifications et des capacités intellectuelles humaines face à l'IA doit être un impératif de l'organisation syndicale.

Le CNF revendique par conséquent une régulation des usages de l'IA, aussi bien pour des raisons sociales qu'environnementales. Les progrès scientifiques permis et promis par les IA opératoires spécialisées ne doivent pas servir d'alibi au développement à outrance d'IA généralistes commerciales consommatrices de ressources.

Le CNF considère que le sujet du déploiement de l'IA doit être au cœur de l'anticipation syndicale à tous les niveaux : conséquences sur l'emploi (quantité et qualité), privatisation des savoirs et connaissances, besoins en formations, transitions professionnelles imposées, financement de la protection sociale, impacts environnementaux... En conséquence le CNF décide de créer une commissions spéciale sur l'IA qui rendra ses travaux au prochain congrès de la Fédération.

1 Responsabilité du système capitaliste dans l'épuisement des ressources et de la biodiversité

Services publics : économie de guerre sous commandement préfectoral

Le CNF dénonce depuis de nombreuses années la dégradation continue des moyens consacrés aux services publics. Dans un contexte politique de plus en plus communautarisé et dans lequel l'adhésion à la République est sans cesse questionnée, le CNF rappelle qu'il n'y a pas de République sans services publics.

Le CNF s'insurge de la concentration antidémocratique des pouvoirs dans les seules mains des préfets, notamment celui de déroger à la réglementation nationale, rompant avec le principe d'égalité et d'unité républicaine sur l'ensemble du territoire.

A l'heure où les équilibres mondiaux sont partout menacés, remettant fortement en cause nos conditions de vie (approvisionnement, coût de la vie, environnement), la reconstruction de services publics de qualité avec les moyens d'agir est une nécessité absolue pour la justice et la cohésion sociale et l'unique garantie, maintes fois démontrée ces dernières années, de résilience face aux crises.

Cela nécessite des agents sous statut, protégés et correctement rémunérés. Le CNF dénonce à ce titre la perte de pouvoir d'achat drastique des agents publics depuis 30 ans.

A l'inverse, le CNF dénonce la précarisation croissante de la fonction publique et la privatisation continue de missions y compris régaliennes à des sociétés privées, par nature dépendantes de leurs clients et motivées par les profits plus que par l'intérêt général.

Le CNF s'insurge de la soumission des services publics aux lobbies économiques, les services, agences et agents étant de plus en plus pointés du doigt voire sanctionnés dans l'exercice pourtant exemplaire de leurs missions.

Le CNF dénonce les 40 milliards d'euros de coupes budgétaires organisées par le gouvernement en 2026 et dénonce les déclarations du ministre des Comptes Publics qui annonce de nouveau des coupes à hauteur de 40 milliards pour le budget 2027. Cela ferait 80 milliards d'euros en deux ans et autant de coupes contre les services publics, véritable richesse pour toute la population.

Débat politique : le bal antisocial

Le CNF constate que la situation parlementaire du pays, avec de plus en plus de propositions de loi d'initiative parlementaire, conduit à court-circuiter l'expertise des ministères et contourner les espaces de consultation paritaires.

Dans un climat politique devenu particulièrement électoraliste et démagogique, le CNF dénonce la multiplication de mesures et lois aux effets contre-productifs, voire dangereux et/ou catastrophiques pour les travailleurs comme sur le narcotrafic (implication et exposition de travailleurs non formés à la lutte contre le banditisme) ou le cumul emploi-re-

traite.

Le CNF fustige la fausse-suspension de la réforme des retraites, qui produira simplement ses effets de façon différée. Le CNF revendique l'abrogation des réformes des retraites successives et exige le retour de la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisation.

Le CNF dénonce les attaques politiques contre le salaire différé, qui proposent d'aligner le salaire net sur le salaire brut. Cela reviendrait au minimum à étatiser la sécurité sociale en substituant un impôt ou une taxe aux cotisations sociales, au pire à la privatiser, avec in fine un surcoût évident pour les salariés.

Le CNF rappelle que le déficit des différents piliers la sécurité sociale (assurance chômage, retraites, maladie) ne proviennent que de la diminution des recettes causées par les exonérations de cotisations et la modération salariale. Par conséquent, le CNF rappelle ses revendications fondamentales que sont :

- La suppression des exonérations de cotisations sociales, patronales mais aussi salariales,
- L'augmentation du SMIC et des grilles de salaire conventionnelles.

Le CNF réaffirme son attachement au syndicalisme libre et indépendant. A ce titre, aucune consigne de vote ne sera donnée lors des élections présidentielles à venir.

Le CNF rappelle néanmoins qu'indépendance ne signifie ni neutralité ni indifférence et enjoint la fédération à réagir fermement à toute atteinte aux droits des travailleurs, notamment syndicaux. La volonté d'effacement du 1er mai traduit à ce titre la haine des politiciens pour les luttes sociales et syndicales.

De même, le CNF voit dans l'affaire des locaux syndicaux de Carcassonne une preuve supplémentaire de l'hostilité intrinsèque de l'extrême droite à l'égard du syndicalisme.

Le CNF appelle la fédération et invite la confédération à poursuivre leur travail de formation et de communication, meilleurs outils contre les idées liberticides, xénophobes, sexistes, racistes, antisémites et homophobes, portées par ceux qui font de la haine leur fond de commerce, notamment l'extrême-droite.

En ces temps de post-vérité et de glissement autoritaire, le CNF estime plus que jamais que la syndicalisation des salariés est une urgence démocratique et que l'action syndicale libre et indépendante, agissant sur mandat impératif, est la seule capable de porter l'émancipation des travailleurs.

Le CNF réaffirme son attachement à la négociation collective, à la défense des statuts de la fonction publique, à l'augmentation des salaires et des pensions et à l'amélioration des conditions de travail.

Le CNF appelle les syndicats et sections syndicales à poursuivre leurs efforts pour construire et développer le rapport de force pour faire aboutir les revendications.

Votée à l'unanimité moins une abstention

Votre métier, c'est de protéger les personnes et les biens : le nôtre, c'est de vous protéger

Depuis plus de 15 ans, nous construisons la protection sociale des entreprises de la prévention et de la sécurité.

Plus de 3 000 entreprises et plus de 140 000 salariés de votre profession ont fait le choix d'adhérer au régime de santé et de prévoyance dédiés aux entreprises de la prévention et sécurité.

Adaptées à chaque convention collective nationale (CCN), nos offres coconstruites avec les partenaires sociaux s'accompagnent d'actions ciblées spécifiques aux besoins de chaque secteur d'activités.

Découvrez les garanties du régime :

www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-prevention-et-securite



AG2R LA MONDIALE

Épargne
Retraite
Santé
Prévoyance

LE DESSIN DU MOIS





PAIX

LIBERTÉ

F.E.E.T.S.

FO

Fédération Équipement Environnement Transports Services